

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 54	<i>Membres en fonction :</i> 54	<i>Membres présents :</i> 39	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 9	<i>Absent(s) :</i> 6	<i>Pouvoir(s) :</i> 4
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 29 novembre 2022

Vote(s) pour : 43  
 Vote(s) contre : 0  
 Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 5 décembre 2022,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-12-05-BD-13 :

**Plateau de Frescaty : cession d'une parcelle non bâtie.**

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,  
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code Civil,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle en date du 2 juillet 2013 et ses avenants successifs établis entre Metz Métropole et l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) fixant les conditions d'acquisition, de portage et de cession par l'EPFGE du site du Plateau de Frescaty,

VU l'acte notarié d'acquisition en date du 16 juin 2015 par lequel l'EPFGE est devenu propriétaire de l'ancienne base aérienne de Frescaty,

VU l'acte notarié d'acquisition en date du 30 septembre 2019 par lequel Metz Métropole est devenue propriétaire auprès de l'EPFGE de la parcelle cadastrée section 14 n° 123 d'une superficie de 52 455 m<sup>2</sup> (issue de la parcelle cadastrée section 14 n° 116) de laquelle est extraite l'emprise à céder,

VU l'intérêt manifesté par les membres constitutifs de la SAS LIVEA REAL ESTATES en cours de constitution pour l'acquisition du bien susvisé,

VU la demande d'évaluation formulée auprès de la Direction de l'Immobilier de l'Etat le 27 septembre 2022 portant sur la valeur vénale du bien objet de la cession,

VU l'accord formulé par Messieurs Jean-Christophe RAVIER et Bruno FRITSCH par courrier en date du 17 octobre 2022 sur ce prix de cession,

CONSIDERANT l'accord des deux parties sur le prix de vente du bien précité à hauteur de 60 € HT/m<sup>2</sup>, soit environ 928 140 € HT,

CONSIDERANT les ambitions de Metz Métropole relatives au réemploi et à la reconversion du site,

CONSIDERANT l'intérêt de Metz Métropole pour le projet porté par la SAS LIVEA REAL ESTATES en cours de constitution, à savoir la construction d'un entrepôt logistique destiné à héberger une activité spécialisée dans le e-commerce de produits sanitaires,

AUTORISE la cession de l'emprise non bâtie d'une superficie approximative de 15 469 m<sup>2</sup> à

*F3 nnp*

extraire de la parcelle cadastrée section 14 n° 123 sise sur la ZAC Pointe Sud à Augny, au bénéfice de la SAS LIVEA REAL ESTATES en cours de constitution et dont les membres constitutifs sont Monsieur Jean-Christophe RAVIER, Monsieur Bruno FRITSCH et la société SIKO KOUPELNY AS, ou toute autre société constituée par les bénéficiaires et se substituant à elle, au prix d'environ 928 140 € HT, TVA à devoir en sus le cas échéant, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et à signer le compromis de vente, l'acte de vente réitératif ainsi que tout document s'y rapportant, dans les conditions précédemment évoquées.

Metz, le 6 décembre 2022

Le Secrétaire de séance

Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Emprise d'environ 15 469 m<sup>2</sup> cédée à la SAS LIVEA REAL ESTATES en cours de constitution  
à extraire de la parcelle cadastrée section 14 n°123 à AUGNY



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20221205-2022-12-DB13-DE

**Numéro de l'acte :** 2022-12-DB13  
**Date de décision :** lundi 5 décembre 2022  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Plateau de Frescaty : cession d'une parcelle non bâtie  
**Classification :** 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 07/12/2022  
**Numéro AR :** 057-200039865-20221205-2022-12-DB13-DE  
**Document principal :** 99\_DE-13.pdf

#### Historique :

07/12/22 16:46	En cours de création	
07/12/22 16:47	En préparation	Catherine DELLES
07/12/22 17:22	Reçu	Catherine DELLES
07/12/22 17:23	En cours de transmission	
07/12/22 17:25	Transmis en Préfecture	
07/12/22 17:28	Accusé de réception reçu	